



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050599

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 27/01/2026 7H35 C:025401 I:00987

V/Appel du Mardi 27/01/2026 a 7H35

V/REF.IMM. C0005

IMMEUBLE : LES BELLES LETTRES
78 RUE DE MARSEILLE(ETUDIANTS)
69007 LYON

SDC 'Les Belles Lettres'
C/O LOGIFAC
43 RUE JABOULAY
69349 LYON CEDEX 07

Vaulx en Velin, le 12 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N78 MARSEILLE - CONTACTER MME BAH - TEL 04 78696262 OU *07
63235861*

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR FUITE DANS LES COMMUNS DU PREMIERE ETAGE , IL
Y A
UNE VANNE D'ARRIVEE AVANT QUI FUT - L'ECOULEMENT SE MANIFESTE NOTAMMENT
DANS NOS LOCAUX
LE DEVIS DOIT ETRE AU NOM DU SYNDIC SCD BL 43 RUE JABOULAY 69007

Donneur d'ordre : Mme F BAH

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

LE 27/01 A 15H45 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS EN PRESENCE DE MR BAH
CONTROLE DE LA GAINTE TECHNIQUE PALIERE AU 1ER ETAGE
- RECHERCHE ET LOCALISATION DE LA FUITE AU NIVEAU DU PIQUAGE DE
L'ALIMENTATION COLONNE BOUCLAGE
MISE EN PLACE D'UN COLLIER RENFORCE
CONTROLE ETANCHEITE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 28/01/26 a 16H38 belles-lettres@logifac.fr

MP LCOMPTER Email envoyé le 28/01/26 a 16H38 Mme K. MARCILLOUX

DEVIS A SUIVRE POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTION DE COLONNE ET DU
BOUCLAGE SUITE AU CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,41	29,41
1,25	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 27/01	2	75,30	94,12



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050599

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	40,63	40,63
1,00	Collier(s) renforcé dn12	2	34,46	34,46
TOTAL H.T.				198,62
T.V.A. a 10,00%				19,86
TOTAL T.T.C.En EURO				218,48

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.